

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
04 13 31 22 07

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Projet "CMI " (Centre de Mathématiques et d'Informatique) - CPER 2015-2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Etat-Région 2015-2020, notre Collectivité s'est engagée à maintenir son intervention en faveur du renforcement des pôles de compétences de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le projet CMI, inscrit au CPER 2015-2020, ambitionne de regrouper sur un même site des laboratoires, des formations et des start-ups dans un ensemble cohérent. L'accueil des équipes administratives de l'Ecole Polytech au sein d'un bâtiment CMI de Château-Gombert et le regroupement des unités de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) sur le site de Saint-Charles constituent la première tranche de ce projet structurant.

La restructuration du bâtiment CMI va permettre d'optimiser les espaces de recherche et d'enseignement supérieur par thématique en regroupant les activités des composantes du secteur sciences et technologie.

L'objectif est de concourir à la consolidation des pôles d'excellence de haut niveau scientifique et d'accompagner les restructurations des filières d'enseignement supérieur et de recherche.

Conformément à la convention d'application du CPER, le Conseil départemental apporte une contribution de 300 000 € sur une dépense subventionnable globale de 1 000 000 € (soit 30%).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

